

# D.U. DE MUSICIEN SPECIALISTE

## MUSIQUE HANDICAP ET SANTE

### AVANT PROPOS

Initialement conçue comme une formation de spécialisation dans le prolongement du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), le Diplôme Universitaire de Musiciens Spécialiste (DUMUSIS) propose aujourd'hui à des professionnels d'univers et de formations diverses, attestant d'une pratique confirmée de la musique, de venir approfondir et réinterroger leurs pratiques professionnelles et artistiques lorsqu'elles sont adressées à des publics singuliers dans des contextes spécifiques.

Le DUMUSIS est proposé tous les deux ans, alternant une spécialisation Petite enfance et une spécialisation Handicap – santé.

La notion de *spécialisation* est ici pensée avant tout commune une faculté à savoir adapter sa posture et son propos à un contexte socio-professionnel spécifique.

### 2025 – 2026 : DUMUSIS MUSIQUE HANDICAP ET SANTE

#### CONTEXTE

Les termes « handicap » et « santé » sont à interpréter ici dans leur sens le plus large, c'est-à-dire se rapportant à des personnes – enfants, adolescents, adultes – qui, pour de multiples raisons physiques, mentales, environnementales, ont besoin de propositions adaptées à leur situation qui leur garantissent un réel accès à l'offre culturelle commune.

La pratique musicale est une pratique artistique à laquelle toute personne humaine a droit. Pour la personne handicapée ou malade, parfois marginalisée, la pratique musicale est aussi une occasion d'aller à la rencontre du monde dit valide, de pouvoir participer pleinement à la vie sociale et d'y trouver une place où ses capacités individuelles puissent être reconnues.

Le cadre législatif apporté par la loi de 2005 concernant les personnes en situation de handicap et celle de 2009 sur les hôpitaux, ainsi que les conventions interministérielles culture et handicap et culture et santé de 2000 confortent la reconnaissance de ce droit et ont créé une dynamique nouvelle. Ils imposent aux milieux culturels et artistiques comme aux secteurs sanitaires et médico-sociaux de se donner les moyens d'en faire une réalité.

Ainsi les Hôpitaux de médecine Générale, les Hôpitaux Psychiatriques, les structures sociales (CHRS, MARPA...) et médicosociales (EHPAD, IME, ITEP), sont devenus des nouveaux terrains de créations, de diffusion, d'invention pour les artistes, de nouveaux partenaires pour les équipements culturels.

Pour accompagner ces évolutions, Le CFMI de Lyon, propose formation « musique, handicap, santé ». Cette formation s'articule comme un laboratoire de recherche, de réflexion et d'expérimentation, basée sur l'échange d'expertises et de pratiques, entre pairs. Elle s'inscrit dans cette démarche et place la musique comme point de rencontre entre tous sans visée thérapeutique, sans perspective de soins. L'intervenant est ainsi d'abord et avant tout musicien, porteur d'une démarche artistique et dont le 1<sup>er</sup> souci est d'aller toujours le plus loin possible dans l'expression et la rencontre artistique et sensible.

## OBJECTIFS

- S'affirmer en tant qu'artiste porteur/se d'un univers et d'une identité poétique singuliers,
- Acquérir des méthodologies de mise en œuvre de projets d'actions artistiques en partenariats,
- S'affirmer en tant que musicien professionnel, fédérateur, moteur et porteur d'intentions artistiques, capable de s'inscrire dans des démarches partenariales,
- Mener une réflexion sur l'intérêt des démarches de création et de pratiques collectives comme formes qui fédèrent et favorisent la singularité et l'expression de chacun,
- Permettre aux artistes de s'inscrire dans des démarches de recherche et de création dans un contexte spécifique,
- Contribuer au développement de projets artistiques dédiés,
- Permettre la mise en œuvre de dispositifs artistiques favorisant la relation sensible,
- Défendre et transmettre des valeurs de respect, de partage et d'ouverture à la culture de chacun,
- Développer la bienveillance, l'exigence artistique, l'authenticité de la démarche et des choix comme conditions indispensables à la relation sensible et poétique,
- Mener une réflexion sur les modalités d'accueil et les missions du référent handicap dans les établissements d'enseignements artistiques.

## COMPETENCES DEVELOPPEES

- Capacité à improviser, inventer et créer,
- Capacité à appliquer une méthodologie de démarche de projet pour concevoir et mettre en œuvre des projets artistiques, en partenariat, à destination des publics issus des secteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux,
- Capacité à présenter et défendre un projet artistique dédié aux secteurs sanitaires et médico-sociaux,
- Capacité à appréhender et comprendre des logiques professionnelles différentes issues des secteurs sanitaires et médico-sociaux,
- Connaissance des publics, des réseaux, des cadres institutionnels et des logiques professionnelles spécifiques des secteurs sanitaires et médicosociaux,
- Capacité être force de proposition et porteur de projets artistiques favorisant la relation

sensible, sans visées thérapeutiques.

## ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Dans la formation au DUMUSIS la pratique et le faire sont des éléments majeurs. Les temps d'enseignements artistiques et théoriques alternent avec des temps d'expériences et d'analyse en situation professionnelle.

L'expertise personnelle y nourrit la réflexion collective et inversement et les compétences s'y consolident entre pairs.

La formation au DUMUSIS est répartie en 3 troncs (apports artistiques, apports théoriques, pratique professionnelle) :

### TRONC A : APPORTS ARTISTIQUES – 81H

- Voix, Espaces et création musicale
- Recyclage et création musicale
- Objets du quotidien et création musicale
- Enregistrement et création musicale
- Nouvelle lutherie et création musicale
- Corps, Danse, Mouvement

### TRONC B : APPORTS THEORIQUES – 85H

- Connaissance des publics, de l'environnement professionnels et institutionnel
- Méthodologie, démarche et rédaction de projet
- Observations et analyses de la pratique et de situations professionnelles
- Rédiger un article problématisé

### TRONC C : PRATIQUE PROFESSIONNELLE – 134H

- La formation au DUMUSIS est basée sur l'alternance entre des temps d'enseignements et des temps d'expérience en situation professionnelle.
- Cette organisation permet aux étudiant.es d'articuler les apports de la formation avec des expérimentations artistiques, avec le soutien des formateurs.
- Le stage en responsabilité correspond aux activités professionnelles et/ou personnelles de l'étudiant en lien avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux.
- Résidence d'artistes en structure d'accueil spécialisée, proposée et mise en œuvre par le CFMI
- Résidence d'artistes en structure culturelle, proposée et mise en œuvre par le CFMI
- Stage en responsabilité\*

\* Ces activités, d'une **durée minimum de 50h** à justifier en fin de formation, sont **issus du terrain d'exercice de l'étudiant**. Elles peuvent se dérouler selon un rythme de travail hebdomadaire entre septembre 2024 et juillet 2025 ou sur une période regroupée (résidence par ex) :

- soit dans la structure où travaille habituellement l'étudiant, donc compris dans son temps de travail,

- soit dans un autre contexte, professionnel ou bénévole.

Ces terrains d'exercice font l'objet d'un suivi de la part du responsable et/ou d'intervenants de la formation au DUMUSIS qui se déplaceront pour des visites-conseils, temps d'observation *in situ* de l'action du stagiaire suivi d'une analyse de sa pratique

Les services donnent leur accord pour que le dispositif puisse être suivi par un formateur du CFMI, qui pourra assister aux travaux en cours et dialoguer avec les artistes et les personnels concernés au sujet du déroulement de la résidence et des éventuels ajustements à apporter.

Le CFMI peut prononcer la suspension ou l'arrêt définitif du projet si le cahier des charges n'est pas respecté ou si les circonstances ne permettent pas sa réalisation dans les conditions requises.

## CALENDRIER

La formation au DUMUSIS est aménagée de façon à permettre aux étudiants de poursuivre leur exercice professionnel, dont une partie devra se situer en lieu avec les secteurs sanitaire et/ou médico-social et sera validée au titre de stage pratique.

La formation débutera en septembre 2025 et se déroulera jusqu'à début juillet 2026, à raison de 3 à 5 journées mensuelles regroupées (le plus souvent des jeudi, vendredi et samedi ou pendant les vacances scolaires), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :

| SEMESTRE 1  | SEMESTRE 2  |
|---|---|
| Jeudi 25 septembre 2025<br>Vendredi 26 septembre 2025<br>Samedi 27 septembre 2025   | Lundi 9 février 2026<br>Mardi 10 février 2026<br>Mercredi 11 février 2026<br>Jeudi 23 12 février 2026<br>Vendredi 13 février 2026 |
| Lundi 20 octobre 2025<br>Mardi 21 octobre 2025<br>Mercredi 22 octobre 2025<br>Jeudi 23 octobre 2025<br>Vendredi 24 octobre 2025 | Jeudi 12 mars 2026<br>Vendredi 13 mars 2026<br>Samedi 14 mars 2026  |
| Jeudi 20 novembre 2025<br>Vendredi 21 novembre 2025<br>Samedi 22 novembre 2025  | Lundi 13 avril 2026<br>Mardi 14 avril 2026<br>Mercredi 15 avril 2026<br>Jeudi 23 16 avril 2026<br>Vendredi 17 avril 2026          |
| Jeudi 11 décembre 2025<br>Vendredi 12 décembre 2025<br>Samedi 13 décembre 2025  | Mercredi 20 mai<br>Jeudi 21 mai 2026<br>Vendredi 22 mai 2026<br>Samedi 23 mai 2026  |
| Jeudi 15 janvier 2026<br>Vendredi 16 janvier 2026<br>Samedi 17 janvier 2026   | Jeudi 11 juin 2026<br>Vendredi 12 juin 2026<br>Samedi 13 juin 2026  |
|   | Lundi 29 juin 2026<br>Mardi 30 juin 2026<br>Mercredi 1 juillet 2026<br>Jeudi 2 juillet 2026                                       |

**! Ce calendrier est prévisionnel et encore susceptible d'évoluer d'ici la rentrée 2025.**

## EVALUATION DE LA FORMATION

### 4 enseignements donneront lieu à une note :

- Rédaction d'un article
- Rédaction d'un projet artistique (*méthodologie de projet*),
- 2 résidences artistiques

### Les autres critères d'évaluation, non notés, sont les suivants :

- Assiduité (tous les temps de la formation)
- Investissement personnel (tous les temps de la formation)

### Autoévaluation :

- Une grille de référence de compétence sera distribuée en début et en fin formation. Elle permettra à chaque étudiant d'autoévaluer ses propres progressions.

## CONDITIONS D'ACCES ET CANDIDATURES

Titulaires du DUMI, du DE ou du CA, du CAPES de musique ou d'un diplôme français ou étranger sanctionnant au moins deux années de formation supérieure en pédagogie musicale.

Artistes et professionnels des secteurs de spécialisation ayant une pratique artistique et/ou de transmission ancrée.

La formation est accessible au titre des validations d'acquis personnels (VAP).

Le diplôme est proposé dans le cadre de la formation continue diplômante et ne prévoit pas de formation en alternance.

### 1<sup>ÈRE</sup> VAGUE

**Ouverture eCandidat** : 7 janvier – 3 février 2025

**Tests d'entrée** : du 17 au 21 février 2025

**Commission pédagogique** : 21 février 2025

**Réponse aux candidats** : 24 février 2025 au plus tard

**Date butoir de confirmation des candidats** : 03 mars 2025

### 2<sup>ÈME</sup> VAGUE

**Ouverture eCandidat** : 3 mars - 4 avril 2025

**Tests** : du 14 avril au 18 avril 2025

**Commission pédagogique** : 18 avril 2025

**Réponse aux candidats** : 22 avril 2025 au plus tard

**Date butoir de confirmation des candidats** : 28 avril 2025

### 3<sup>ÈME</sup> VAGUE : s'il reste de la place :

**Ouverture eCandidat** : 12 mai – 13 juin 2025

**Tests d'entrée** : 30 juin – 4 juillet 2025

**Commission pédagogique** : 4 juillet 2025

**Réponse aux candidats** : 7 juillet 2024 au plus tard

**Date butoir de confirmation des candidats** : 15 juillet 2025

## DEPOT DU DOSSIER

L'inscription se fait sur la plateforme [eCandidat](#).

## PROMOTION

15 personnes maximum

## EPREUVES D'ADMISSION

(Durée totale 1h environ)

Présentation d'une pièce comportant des aspects de création et/ou d'improvisation instrumentale et/ou vocale (entre 5 et 10 minutes)

Commentaire oral d'un court extrait vidéo présentant une situation artistique

Entretien portant sur le projet personnel de formation et les objectifs professionnels

## COUT DE LA FORMATION

Financement extérieur (employeur, Pôle Emploi, AFDAS, autre OPCO...) : 2100 € (tarif indicatif, sous réserve de validation du CA de mars 2024).

Financement individuel : 950 € (tarif indicatif, sous réserve de validation du CA de mars 2024).

## CONTACTS

Responsable de formation :

Sébastien Egleme,

04 72 98 28 56

[sebastien.egleme\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:sebastien.egleme(at)univ-lyon2.fr)

Gestionnaire de scolarité (inscriptions et financement) :

Patricia Holyst,

04 78 29 07 21

[patricia.holyst\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:patricia.holyst(at)univ-lyon2.fr)